

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

138x24

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide au patrimoine non protégé. Le taux de subvention est de 50% maximum du montant HT du projet.

Il est proposé de présenter une partie du projet de rénovation de l'église Saint Blaise, située au cœur du vieux village provençal. Elle participe au projet de revitalisation du centre ancien.

Cet édifice, datant du 19ème siècle, fait partie intégrante du patrimoine culturel des Pennes Mirabeau et constitue un témoin précieux de l'histoire communale.

Les travaux proposés suivants sont nécessaires pour permettre sa réouverture au public :

- La rénovation du campanile, qui abrite et met en valeur la cloche, élément majeur de l'esthétique de l'édifice.
- La restauration des vitraux, essentiels à la préservation de l'identité de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT de L'opération	Montant éligible à la subvention HT	Subvention Escomptée (50%)	Autofinancement de la commune (50%)
Rénovation du campanile et des vitraux de l'église Saint Blaise	87 000€	87 000€	43 500€	43 500€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;

- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide au patrimoine non protégé ;

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL